

Procès-Verbal

de la réunion du 7 mars 2016

Le deux mars deux mille seize, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **sept mars deux mille seize**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.



ORDRE DU JOUR

- Défense incendie dans les villages – demandes de subventions
- Mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments publics – demandes de subventions
- Sécurisation et accessibilité rue des 3 vallées - demandes de subventions
- Acquisition de matériel
- Acquisition de mobilier
- Comptes administratifs 2015 – budget principal et budgets annexes
- Questions diverses



L'an deux mille seize, le sept mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

Étaient présents : LITT Claude, ROY Estelle,

BELLINI Bruno, BRAULT Olivier, DUPUIS Fabrice, LE REST Marie-Gwénaëlle, MACOUIN Bernard, MARCHOUX Éric, QUINTARD Dominique.

Étaient absents représentés : MARTIN Cécile (ROY Estelle),

Étaient absents excusés : DAUNIZEAU Bénédicte, DEBENEST OLIVIER Fabienne, TERRIÈRE Eric.

Étaient absents : DURIVault David, TEIXEIRA RIBARDIÈRE Claudine.

Mme Estelle ROY a été élue Secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 février 2016

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 22 février 2016, le procès-verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2016.03.07 - 023 – Défense incendie dans les villages

Demandes de subventions

Monsieur le Maire souligne la nécessité de démarrer un programme d'installation et/ou de mise en conformité de protections incendies dans les hameaux, suite à la réception du *Projet de schéma communal de défense extérieure contre l'incendie* transmis par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne. À cette fin, pour les hameaux qui ne peuvent pas être équipés de poteaux permettant un débit suffisant, il conviendra d'implanter des réserves incendie.

Ces réserves sont constituées de citernes souples homologuées et implantées sur terrain communal ou privé (avec convention d'occupation).

Après terrassement, l'enceinte serait clôturée et verrouillée selon dispositif homologué par le SDIS de la Vienne.

Monsieur le Maire propose d'équiper en 2016 les hameaux des Quintardières et du Châtaignier.

Une précédente délibération n°2016.02.22-019 avait été prise avant de connaître les nouvelles dispositions d'attribution des subventions par le Département de la Vienne, la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et l'État, notamment le principe de l'interdiction des cofinancements Région-Département. Il convient donc d'annuler cette précédente délibération pour redéfinir le projet et son plan de financement.

Il rappelle au Conseil municipal le détail estimatif des travaux et acquisitions :

Programmation 2016 Hameaux des Quintardières et du Châtaignier	dépenses	
	HT	TTC
• Terrassement	8 000.00 €	9 600.00 €
• Fournitures de 2 citernes souples réserves incendie	9 000.00 €	10 800.00 €
• Clôtures (1.50 m) et portillons	5 000.00 €	6 000.00 €
• Divers terrains, branchements et imprévus	2 000.00 €	2 400.00 €
Montant total de la programmation 2016	24 000.00 €	28 800.00 €

Monsieur le Maire précise qu'il convient de solliciter une subvention sur ces bases auprès de :

- l'Etat au titre de la DETR.

Le plan de financement pourrait être ainsi défini :

Montant total HT de la programmation 2016	24 000.00 €
Etat – DETR 33% du HT	7 920.00 €
<i>Autofinancement communal (minimum 20% du HT)</i>	<i>16 080.00 €</i>

Montant TVA de la programmation 2016	4 800.00 €
Récupération FCTVA (taux 16.404% du TTC)	4 724.35 €
Autofinancement communal sur TVA	75.65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la programmation 2016 avec l'implantation de réserves incendie dans les hameaux des Quintardières et du Châtaignier pour un montant total de **24 000.00 € HT**, soit **28 800.00 € TTC**,
- sollicite une subvention auprès de :
 - l'Etat au titre de la DETR

N° 2016.03.07 - 024 – Mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments publics

Demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle la programmation 2016 des travaux à réaliser dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé.

Une précédente délibération n°2016.02.22-020 avait été prise avant de connaître les nouvelles dispositions d'attribution des subventions par le Département de la Vienne, la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et l'Etat, notamment le principe de l'interdiction des cofinancements Région-Département, et le soutien financier au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local. Il convient donc d'annuler cette précédente délibération pour redéfinir le projet et son plan de financement.

Il présente au Conseil municipal le détail des travaux envisagés :

Bâtiment	Titre de l'écart	Localisation	Observations	Coût prévu
Réalisations 2016				
MAIRIE + AGENCE POSTALE	Largeur de porte insuffisante	SAS entrée	Bloc porte à 2 vantaux de 60cm seulement et bloc porte à 2 vantaux de 75cm seulement.	2800
MAIRIE + AGENCE POSTALE	Escalier insuffisamment équipé	Accès R+1	L'escalier n'est pas équipé des éléments suivants: Absence de bande d'appel à la vigilance en partie haute La première et la dernière contre-marche ne sont pas de couleur contrastée	3200

			<p>La main courante n'est pas située entre 0.8m et 1m de hauteur et ne dépasse pas de la longueur d'une marche en parties hautes et basses de l'escalier.</p> <p>Les nez de marches ne sont pas de couleur contrastée.</p>	
MAIRIE + AGENCE POS- TALE	- Mobilier non adapté	Accueil Mairie	Absence de tablette permettant les fonctions écrire et utiliser un clavier.	700
		Accueil La Poste		
SALLE DES FETES/ FOYER/ CANTINE/ BI- BLIOTHEQUE	- Groupe de marche insuffisamment équipé	Devant la biblio- thèque	Absence de nez de marche et de contremarches de couleur contrastée	500
			Absence de bande d'éveil à la vigilance à 50cm de la première marche.	
SALLE DES FETES/ FOYER/ CANTINE/ BI- BLIOTHEQUE	- Escalier insuffisamment équipé	Devant l'entrée de la salle des Fêtes	<p>Absence de nez de marche et de première et dernière contremarches de couleur contrastée</p> <p>Absence de bande d'éveil à la vigilance à 50cm de la première marche.</p> <p>Absence de main courante de chaque côté dépassant de la longueur d'une marche.</p>	3500
SALLE DES FETES FOYER / CANTINE BIBLIO- THEQUE	- Ressaut trop important	Seuil de la porte d'entrée de la salle	Présence d'un ressaut de 3cm de hauteur.	700
SALLE ASSOCIA- TIVE DE LA MO- RINIÈRE	- Escalier insuffisamment équipé	Accès R+1	<p>L'escalier n'est pas équipé des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de bande d'appel à la vigilance en partie haute - La première et la dernière contremarche ne sont pas de couleur contrastée - La main courante ne dépasse pas, horizontalement, de la longueur d'une marche en parties hautes et basses de l'escalier. - Les nez de marches ne sont pas de couleur contrastée 	1600
SALLE ASSOCIA- TIVE DE LA MORINIÈRE	- Sonnette non adaptée	Entrée	Elle ne dispose pas d'une signalisation sonore et n'est pas identifiée.	100
EGLISE	- Ressaut trop important	Allée intérieure	Présence d'un ressaut légèrement chanfreiné de 10cm de hauteur.	1200
EGLISE	- Escalier insuffisamment équipé	3 entrées/sorties	Les escaliers en pierre ne disposent pas de mains courantes réglementaires et des équipements pour les personnes malvoyantes (nez de marche contrastée, contremarche contrastée, bande d'éveil).	5000
AIRE DE JEUX	- Absence de cheminement accessible	De la route jusqu'à l'aire de Jeux, table,	Présence d'un engazonnement total et d'un trottoir à franchir depuis la	1200

		banc.	route.	
CIMETIERE	- Sol parfois trop meuble	Allées principales	La présence d'une couche de graviers limite la circulation des personnes Utilisatrice de fauteuil roulant.	
CIMETIERE	- Type de poignée non adapté	Portail	Présence d'une poignée tournante gênante pour une personne ayant des difficultés à faire un geste de rotation du poignet.	150
AIRE DE JEUX - BASKET, TENNIS, STRUCTURE ENFANTS	- Absence de cheminement accessible	Liaison parking terrain de basket Liaison parking terrain de tennis Liaison parking aire de jeux enfants	Le sol est parfois meuble (graviers) ou peu roulant (gazon). Présence d'une chaîne métallique et d'un passage inférieur à 90cm de largeur sur le côté. Aire de jeux enfants en partie haute de la parcelle desservie par un espace engazonné et une pente importante.	2500
VESTIAIRES ET STADE DE FOOTBALL	- Sol détérioré	Près des sanitaires - jonction béton/graviers		600
VESTIAIRES ET STADE DE FOOTBALL	- Ressaut trop important	Entrée 2 vestiaires	Présence d'un ressaut de 6cm de hauteur au droit du seuil de porte.	3500
VESTIAIRES ET STADE DE FOOTBALL	- Equipement mal positionné	2 Vestiaires	Les portes manteaux sont situés à plus de 1.30m de hauteur.	100
			Réalisations 2016	Montant HT
				27 350 €
				Montant TTC
				32 820 €

Monsieur le Maire précise qu'il convient de solliciter des subventions sur ces bases auprès de :

- l'Etat au titre de la DETR
- l'Etat au titre du FSIL.

Le plan de financement pourrait être ainsi défini :

Montant total HT de la programmation 2016	27 350.00 €
Etat – DETR 33% du HT	9 025.50 €
Etat – FSIL 2016	12 854.50 €
<i>Autofinancement communal (minimum 20% du HT)</i>	<i>5 470.00 €</i>

Montant TVA de la programmation 2016	5 470.00 €
Récupération FCTVA (taux 16.404% du TTC)	5 383.79 €
Autofinancement communal sur TVA	86.21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la programmation 2016 des travaux à réaliser dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé pour un montant total de **27 350.00 € HT, soit 32 820. € TTC,**
- sollicite des subventions auprès de :
 - l'Etat au titre de la DETR
 - l'Etat au titre du FSIL 2016

N° 2016.03.07 - 025 – Sécurisation et accessibilité rue des 3 Vallées
Demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg qui pourrait être retenu pour 2016 et plus particulièrement la poursuite des travaux avec la rue des 3 Vallées (tranche ferme et tranche conditionnelle 1).

Une précédente délibération n°2016.02.22-021 avait été prise avant de connaître les nouvelles dispositions d'attribution des subventions par le Département de la Vienne, la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et l'Etat, notamment le principe de l'interdiction des cofinancements Région-Département. Il convient donc d'annuler cette précédente délibération pour redéfinir le projet et son plan de financement.

Il présente au Conseil municipal le détail estimatif des travaux réalisé par le Groupe Etude Michel NICOLET de NIORT :

Programmation 2016	Travaux de sécurisation	
	HT	TTC
Tranche ferme : <ul style="list-style-type: none"> • du chemin piétonnier du Champ de la Croix à l'écluse prévue en face de la propriété cadastrée G 435 	19 662.00 €	23 594.40 €
Tranche conditionnelle 1 : <ul style="list-style-type: none"> • de l'écluse prévue en face de la propriété cadastrée G 435 au carrefour de la rue de la Gaud 	26 226.50 €	31 471.80 €
Total	45 888.50 €	55 066.20 €
Imprévus	5 000.00 €	6 000.00 €
Honoraires MO	4 985.00 €	5 982.00 €
Montant total de la programmation 2016	55 873.50 €	67 048.20 €

Monsieur le Maire précise qu'il convient de solliciter des subventions sur ces bases auprès de :

- l'Etat au titre de la DETR
- un Parlementaire au titre de la Dotation d'Action Parlementaire
- le Département au titre du Volet 3 du nouveau plan d'aides aux communes.

Le plan de financement pourrait être ainsi défini :

Montant total HT de la programmation 2016	55 873.50 €
Etat – DETR 33% du HT	18 438.26 €
Département de la Vienne (volet 3 de l'ACTIV)	16 800.00 €
Dotation Action Parlementaire	3 873.19 €
Autofinancement communal (minimum 30% du HT)	16 762.05 €

Montant TVA de la programmation 2016	11 174.70 €
Récupération FCTVA (taux 16.404% du TTC)	10 998.59 €
Autofinancement communal sur TVA	176.11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés avec 9 voix pour, 1 abstention (Bernard MACOUIN) :

- approuve la programmation 2016 avec la poursuite des travaux avec la rue des 3 Vallées (tranche ferme et tranche conditionnelle 1) pour un montant total de **55 873.50 € HT, soit 67 048.20 € TTC**,
- sollicite des subventions auprès de :
 - l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux
 - un Parlementaire au titre de la Dotation d'Action Parlementaire
 - le Département au titre du Volet 3 du nouveau plan d'aides aux communes.

N° 2016.03.07 - 026 – Acquisition de matériel

Le Conseil municipal examine les propositions d'acquisition de matériel ci-dessous :

Chariot de transport de tables

2 devis ont été présentés pour l'acquisition de chariots de transport des tables de la salle des fêtes.

Devis n° 1 de MEFRAN : 285 € HT pièce

Devis n° 2 de SEREM : 443 € HT pièce

Le Conseil municipal opte à l'unanimité pour l'achat de 2 chariots auprès de MEFRAN pour un montant global de 570 € HT, soit 684 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement, à l'article 2188 de l'opération « Matériel divers ».

Tondeuse

4 devis ont été présentés pour le remplacement de la tondeuse.

Le devis n° 1 d'un montant de 1 576.25 € HT de la SARL Hervé Mécanique de ROUILLE n'est pas retenu, la marque Kaas de la tondeuse étant inconnue donc jugée peu fiable.

Devis n° 2 du Garage des Promenades de LUSIGNAN : 1 499,17 € HT pour un modèle de marque Honda. Une reprise de l'ancienne tondeuse est proposée pour 100€.

Devis n° 3 de Blanchard Motoculture de COUHÉ : 1 699 € HT + 49 € HT de kit mulching pour un modèle de marque Viking

Devis 4 de Blanchard Motoculture de COUHÉ : 1 450 € HT + 29 € HT de déflecteur + 79 € HT de kit mulching pour un modèle de marque Kubota.

Il est rappelé que la tondeuse est en réparation, démontée, au Garage des Promenades.

Le Conseil municipal opte à l'unanimité pour l'achat d'une tondeuse de marque Honda proposé par le Garage des Promenades de LUSIGNAN pour un montant de 1 499.17 € HT, soit 1 799.00 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement, à l'article 2188 de l'opération « Matériel divers ».

N° 2016.03.07 - 027 – Acquisition de mobilier

Le Conseil municipal examine les propositions d'acquisition de mobilier ci-dessous :

Rayonnage d'archives

Il est proposé l'achat de rayonnages pour équiper la salle d'archives de la mairie (située au-dessus de la classe maternelle). 2 devis sont présentés.

Devis n° 1 de FABREGUE : 1717,07 € HT

Devis n° 2 de MANUTAN : 914.57 € HT

Les rayonnages sont sensiblement identiques, ceux de MANUTAN ont une charge supérieure.

Le devis de MANUTAN est validé à l'unanimité pour un montant de 914.57 € HT, soit 1 097.48 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement, à l'article 2184 de l'opération « Matériel divers ».

Monsieur le Maire rappelle la présentation faite des comptes administratifs de la Commune et des budgets annexes « chaufferie bois » et « lotissement » lors de la dernière réunion de la commission générale.

Le Conseil municipal reprend connaissance des résultats de ces différents comptes administratifs du budget principal de la Commune et des budgets annexes : « chaufferie bois » et « lotissement », qui seront à reprendre sur les différents budgets primitifs 2016.

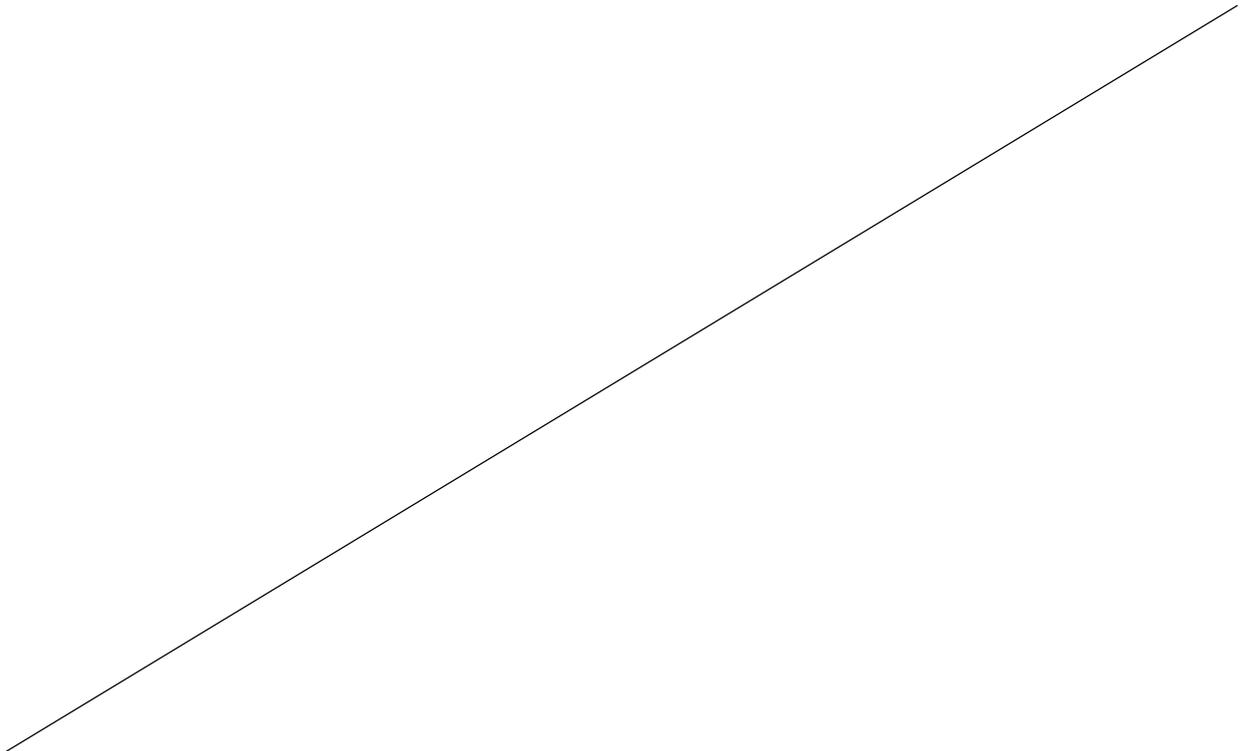
Ne disposant pas des comptes de gestions dressés par Madame ZARRI, comptable du Trésor, pour les comparer aux comptes administratifs, l'ensemble sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion et soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Questions diverses

Expertise du réseau secondaire : Monsieur le Maire rappelle que le diagnostic de la société Hervé Thermique de Poitiers a fait apparaître un problème de fuite sur le réseau secondaire de chauffage. Contactée, l'entreprise Gauthier de Ayron a entrepris des démarches auprès de son assurance et une expertise a été diligentée.

Plantations 2016/2017 : Madame Estelle Roy informe le conseil municipal du renouvellement de l'opération de plantations de haies soutenue par la Région ALPC et sollicite auprès de ses membres le recensement de sites favorables à signaler d'ici début mai.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22h45.



**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal
en date du 7 mars 2016**

2016.03.07 – 023	Défense incendie dans les villages - Demandes de subventions
2016.03.07 – 024	Mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments publics - Demandes de subventions
2016.03.07 – 025	Sécurisation et accessibilité rue des 3 Vallées - Demandes de subventions
2016.03.07 – 026	Acquisition de matériel
2016.03.07 – 027	Acquisition de mobilier
2016.03.07 – 028	Comptes administratifs 2015
	Questions diverses

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Éric TERRIÈRE Absent excusé
Madame Bénédicte DAUNIZEAU Absente excusée	Monsieur Bruno BELLINI	Monsieur Olivier BRAULT
Madame Fabienne DEBENEST-OLIVIER Absente excusée	Monsieur Fabrice DUPUIS Absent excusé	Monsieur David DURIVault Absent
Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACQUIN	Monsieur Éric MARCHOUX
Madame Cécile MARTIN Absente représentée	Monsieur Dominique QUINTARD	Madame Claudine TEIXEIRA-RIBARDIÈRE Absente